

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

DELIBERATION N° 2023-03- 07 A : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal,

DECIDE les recrutements suivants :

a) CINEMA :

- **Nécessité de recruter deux agents au grade d'adjoint technique du 01/07/2023 au 08/10/2023 à temps partiel** pour effectuer le fonctionnement du cinéma municipal

b) SERVICES TECHNIQUES :

- **Nécessité de recruter un agent au grade d'adjoint technique à mi-temps du 01/07/2023 au 31/12/2023** au sein des services techniques
- **Nécessité de recruter un agent au grade d'adjoint technique à plein temps du 01/07/2023 au 31/08/2023**
- **Nécessité de recruter un agent au grade d'adjoint technique du 03 au 07 juillet 2023 à temps plein**

c) ECOLES :

- **Nécessité de recruter deux agentes au grade d'adjoint technique du 01/07/2023 au 31/08/2023**

d) CULTURE :

- **Nécessité de recruter un agent au grade d'adjoint technique à temps partiel du 18/07 au 21/08, uniquement pour les concerts Musical été**

e) ESPACES JEUNES :

- **Nécessité de recruter deux agents au grade d'adjoint d'animation du 01/07 et l'autre, du 31/07 au 18/08**

Accusé de réception en préfecture
019-21918603-20230620-2023-03-07-A04
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

PRECISE que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 397 indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités du budget primitif 2023 en vigueur.

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,

Le 28 juin 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230629-2023-03-07-A-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023